

Votre pension, votre avenir



Table des matières

Mise à jour des fiduciaires.....	1
Annonce de nos nouveaux gestionnaires de placements.....	2
Augmentation des prestations.....	2
Placements du régime.....	2
Les fiduciaires.....	2
Qu'est-ce que l'option de transférabilité ?.....	3
Pourquoi le paiement de ma valeur de rachat est-il bloqué ?.....	3
Puis-je recevoir ma valeur de rachat en espèces ?.....	3
Pourquoi dois-je attendre 24 mois pour recevoir ma valeur de rachat ?.....	3
Restez en contact.....	4
Inscrivez-vous aux mises à jour par courriel.....	4

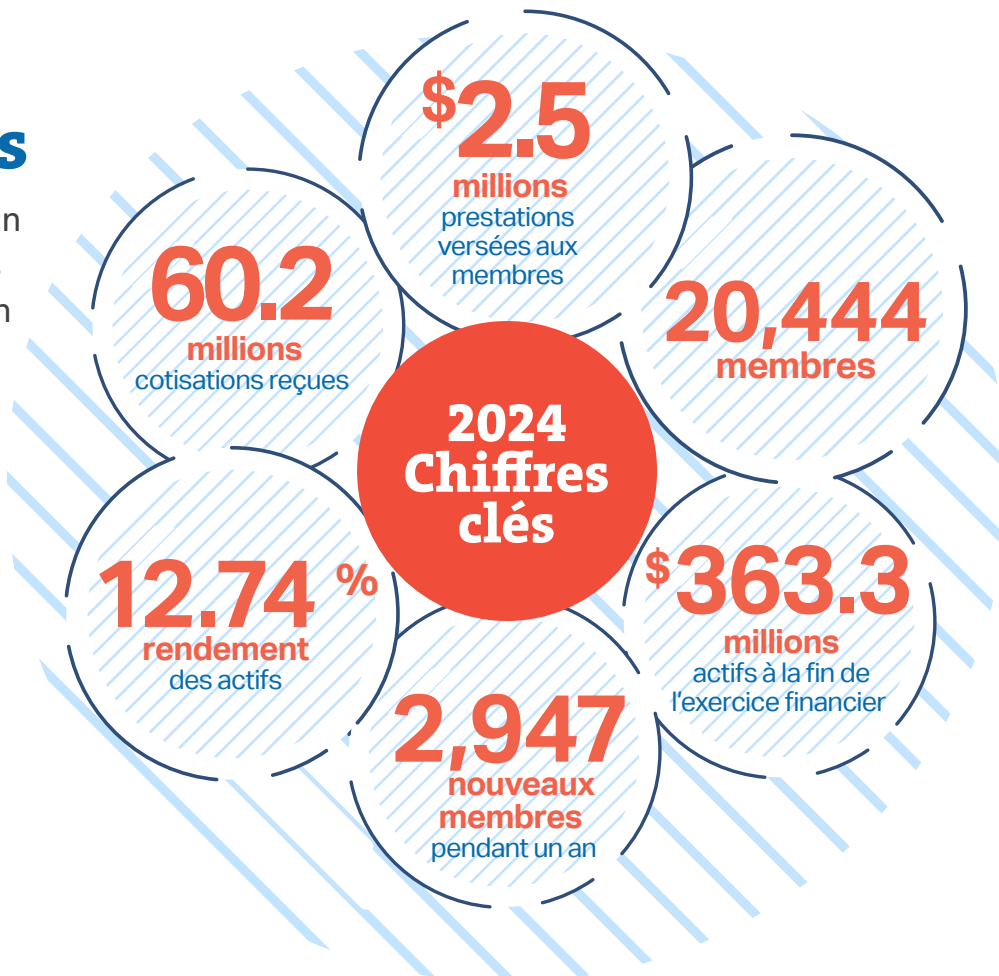


Mise à jour des administrateurs

Bienvenue dans ce nouveau bulletin d'information des fiduciaires. Nous espérons que cette communication vous intéressera.

Restez en contact avec nous par courriel, téléphone et courrier (et retrouvez-nous sur Facebook). Consultez la page 4 pour savoir comment rester en contact avec nous.

Cordialement,
Les fiduciaires





Annnonce de nos nouveaux gestionnaires de placements

En 2024, les fiduciaires ont entrepris la recherche d'un nouveau gestionnaire d'infrastructures afin de diversifier davantage les placements du régime. Le régime est heureux d'annoncer qu'il a retenu les services de 50 South Capital, Guardian SMART Infrastructure et HarbourVest pour gérer environ 60 millions de dollars d'actifs. Consultez la section à droite pour obtenir des renseignements sur les gestionnaires de fonds.

Augmentation des prestations

À compter du 1er mars 2025, toutes les rentes accumulées et les rentes versées ont été augmentées de 25 %. De plus, les taux d'accumulation des prestations accumulées après le 1er janvier 2025 ont également été augmentés de 25 %. La situation financière actuelle du régime a permis aux fiduciaires, sur les conseils de l'actuaire du régime, d'accorder cette augmentation des prestations. Même après cette augmentation, la situation financière du régime reste solide et devrait le rester à l'avenir.

Cette augmentation s'ajoute à celle accordée le 1er mars 2024. Les administrateurs et leurs conseillers continueront de surveiller la situation de capitalisation du régime et pourraient accorder d'autres améliorations des prestations à l'avenir, en fonction de la situation de capitalisation du régime.

Planifier du régime

L'un des avantages d'un régime de retraite agréé par rapport à un REER ou à d'autres placements personnels réside dans la capacité du Fonds à diversifier ses placements grâce à divers gestionnaires de placements. Les gestionnaires de placements retenus par le Fonds sont les suivants :

- Letko Brosseau
- PH&N Investment Management
- Crestpoint Real Estate Investments
- Guardian SMART Infrastructure
- 50 South Capital
- HarbourVest

Tous les gestionnaires sont recommandés et approuvés par notre conseiller en placement, Segal Marco, qui gère plus de 700 milliards de dollars américains d'actifs.

Les fiduciaires

Dave Ritchie (président)

Vice-président général retraité de l'AIMTA du Canada

David Chartrand

Vice-président général actuel de l'AIMTA du Canada

Bruce Nelson

Dominion Motors

Ray Fisher

Anciennement Magellan Aerospace

Le conseil d'administration se réunit en personne deux fois par an, avec des conférences téléphoniques entre les réunions, pour gérer les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Conservez vos documents de retraite en lieu sûr

Veillez à conserver tous vos documents relatifs à votre retraite dans un endroit sûr et assurez-vous que votre conjoint/partenaire/famille sache où ils se trouvent au cas où ils en auraient besoin.



Qu'est-ce que l'option de transférabilité?

L'option de transférabilité vous est offerte si vous subissez une interruption de service avant d'atteindre l'âge de 55 ans. Elle vous permet de transférer la « valeur actualisée » forfaitaire de votre pension à un autre régime d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite si celui-ci le permet.

Veuillez noter que si vous choisissez de transférer vos prestations en utilisant l'option de transférabilité, vous n'aurez plus droit à aucune prestation du régime pour la période de service liée au transfert, et vous devrez à nouveau satisfaire aux conditions de participation si vous reprenez un emploi couvert.

Pourquoi le paiement de ma valeur de rachat est-il bloqué?

Les fonds transférés à partir d'un régime de retraite agréé sont destinés à servir de revenu pour la retraite.

Par conséquent, la législation provinciale applicable exige que ces fonds soient **immobilisés** afin de garantir qu'ils seront à votre disposition au moment de la retraite. Dans le cadre de l'option de transférabilité, la valeur actualisée est transférée avec **report d'impôt**, sous réserve des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Puis-je recevoir ma valeur de rachat en espèces?

Vous ne pouvez accéder à vos fonds bloqués du Fonds, moins les retenues d'impôt applicables, que dans les circonstances suivantes :

- Espérance de vie réduite;
- Statut de non-résident du Canada; ou
- Montant de pension modeste.

Pourquoi dois-je attendre 24 mois pour recevoir ma valeur de rachat?

Une interruption de service survient lorsque les cotisations ne sont pas versées au régime en votre nom pendant 24 mois civils consécutifs. La période de 24 mois est conçue pour aider les participants qui changent d'emploi, passant d'un employeur participant à un autre, à rester dans le Fonds. Dans cette situation, votre adhésion reste ininterrompue et vous n'avez pas besoin de remplir à nouveau les conditions d'admissibilité lors de votre réembauche.



Assurez-vous que votre désignation de bénéficiaire est à jour.

En conservant un formulaire de désignation de bénéficiaire à jour dans vos dossiers, vous vous assurez que vos prestations seront versées à la personne de votre choix, sans délai. Rendez-vous sur le site **iammepp.ca** pour obtenir le formulaire ou contactez le bureau du Fonds.

Faites-le dès aujourd'hui !



Restez en contact

304-116 Lisgar Street Ottawa, ON
K2P 0C2

courriel: admin@iammepp.ca

Inscrivez-vous aux mises à jour par courriel

Nous communiquons par courriel dans la mesure du possible. Cela permet au régime d'économiser de l'argent, ce qui signifie que nous pouvons mieux répondre à vos besoins. Si vous ne l'avez pas déjà fait, inscrivez-vous aux alertes électroniques du régime. Si vous n'avez pas de compte de courriel, ne vous inquiétez pas. Nous utiliserons toujours Postes Canada pour communiquer avec vous.

Nous enverrons des informations générales, comme ce bulletin, par courriel et nous les partagerons sur Facebook.

Comme toujours, vous trouverez un enregistrement complet de toutes les communications générales publiées sur le site Web du régime, au cas où vous les auriez manquées la première fois.

Suivez-nous ici :



@IAMPensions



IAM Multi-Employer Pension Plan (Canada)
304-116 Lisgar St.
Ottawa, ON
Canada K2P 0C2